



Contractuelle à l'aphp en arrêt maladie

Par **allanioux**, le **19/02/2008** à **17:35**

bonjour, une patiente en oncologie est suivie pour un cancer en cours de traitement. elle était contractuelle comme médecin anesthésiste à l'Hôpital depuis 1 an et demi avec des prolongations de 6 mois en 6 mois. Depuis son premier arrêt, ses employeurs ont décidé de ne pas lui renouveler son contrat. Pendant son arrêt elle a été payée un mois à taux plein par l'APHP, au lieu de 3 mois selon ses collègues. Elle n'a pas de contrat de travail. Peut-elle prétendre à des droits étant donné qu'elle a travaillé un an et 6 mois au même poste ? De plus, si elle n'a effectivement pas signé de contrat de travail, peut-elle être considérée en CDI comme dans le privé ? Merci de me renseigner. Amandine Allanioux assistante sociale - service oncologie de l'Hôpital Tenon 01 56 01 68 24 amandine.allanioux@tnn.aphp.fr